I N F O N Z

Echos des syndicats et sections syndicales de l'Union Locale FO de Saint-Nazaire et région

n°28 - 4 ème année : septembre 2017.

Union Locale des syndicats Cgt-FORCE OUVRIERE de Saint-Nazaire et région
Secrétaire Général : **Gérard Caillon**
4 rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire
Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04
Lundi au jeudi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30
Site : www.ulfonz44600.fr
Mail : ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr
Permanence Juridique : Mardi après-midi sur rendez-vous.
Permanence AFOC : sur rendez-vous.
Permanence Retraités : Jeudi après midi.

Ordonnances de « *renforcement du dialogue social* »

Extrait de la déclaration
de la CE Confédérale FO du 4 septembre

« La CE souligne le travail réalisé par la confédération depuis trois mois en application du réformisme militant qui se traduit par l'obtention de certaines garanties et le blocage de nombreuses dispositions.

A contrario, nombre d'éléments constituent aujourd'hui une régression sociale et sont en tant que tels inacceptables, ce qui explique notamment que … FO votera contre, et ce d'autant qu'à la lecture des textes d'autres éléments négatifs apparaissent.

Par ailleurs la CE considère qu'il faut d'ores et déjà examiner les possibilités de recours juridiques et estime qu'il est important que les confédérations syndicales puissent échanger rapidement entre elles sur la situation … »

Lors de sa Commission exécutive du 6 sept. l'Union locale avait décidé d'appeler à la manifestation du 12 septembre pour le retrait des ordonnances.

Ordonnances Macron : l'avis de militants prudhommaux de l'UL

Nous avons demandé à **Philippe Joulain**, **Bruno Potier** et **Marc Baillergeon** de l'équipe juridique de l'UL de nous donner leurs avis - au vue de leurs expériences - sur quelques unes des nouvelles mesures.

Marc, Philippe et Bruno

Infonz : la négociation des primes pourra avoir lieu au niveau des entreprises et non plus des branches.

Bruno : prenons un exemple. Dans la branche *Sécurité privé* il y a un accord sur les primes d'ancienneté, lesquelles vont de 2 à 15 % selon les coefficients.
L'ordonnance ne prévoit pas de « verrouillage »[1] de cette négociation dans la branche, ce qui signifie que les entreprises - à commencer par les petites - risquent fort de subir des pressions de leurs clients pour baisser leur prix de revient en baissant ces primes. Et ça va être immédiat selon moi.
On a d'ailleurs vu dans ce secteur que nombre d'entreprises bénéficiaires du CICE ont fait baisser leur prix de revient et rogner sur leurs marges, sans investir ni développer l'emploi : le but pourtant affiché du CICE[2].
Pour moi cette mesure va déréguler par le bas les acquis des conventions collectives.

Infonz : désormais un salarié qui refusera une dérogation à son contrat de travail pour « *nécessité liée au fonctionnement de l'entreprise* », pourra être licencié pour « une cause réelle et sérieuse » et non plus pour motif économique : qu'est ce que cela va changer ?

Philippe : aujourd'hui, un salarié licencié économique acceptant un Contrat de sécurisation professionnel (CSP) – c'est le cas des salariés qui n'ont aucune perspective d'embauche - bénéficie d'une formation et perçoit pendant un an une indemnité mensuelle égale à 80 % de son salaire brut.
Désormais, il pourra être considéré comme licencié disciplinaire - comme s'il avait commis une faute - avec juste une indemnité de 1/5 de son salaire mensuel brut par année d'ancienneté. Certes celle-ci sera augmentée de 25 %, mais tu vois le manque à gagner !

Bruno : d'ailleurs nous venons d'apprendre que <u>l'augmentation de l'indemnité légale de licenciement de 25 % ne concernerait plus que les salariés ayant moins de dix ans d'ancienneté</u> ! Une belle façon de promouvoir le dialogue social et la négociation avec les syndicats !

Marc : actuellement nous voyons peu de tels licenciements pour « cause réelle et sérieuse ». Car dans ces cas, l'action des syndicalistes aux prudhommes permet le plus souvent de prouver un licenciement économique déguisé. Mais ces nouvelles mesures risquent d'en faire exploser le nombre en toute légalité ! Par exemple en masquant les difficultés économiques par des réorganisations réputées « nécessaires au fonctionnement de l'entreprise » …

Infonz : que dire du plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif ?

Philippe : je te donne un exemple, un salarié d'une boite de Transport- express de St André des eaux que nous avons défendu. Son licenciement était présenté pour faute grave et nous avons réussi à le faire requalifier en licenciement abusif en prouvant les abus et les magouilles du patron.
Son salaire de référence était de 1828 € brut, il avait 3 ans d'ancienneté.
Il avait alors touché : une indemnité légale de 1096,80 € (1/5 de son salaire brut X 3 années d'ancienneté) + 10 968 € de dommages et intérêts (le minimum légal, 6 mois de salaire)
Avec les mesures des ordonnances se sera : une indemnité légale de 1371 € (avec l'augmentation de 25 %) mais des dommages et intérêts plafonnés à 5484 € soit la moitié. La perte globale pour le salarié sera de 5209 € !

[1] C'est-à-dire qu'elle ne relève plus du domaine exclusif de la branche
[2] Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Marc : ce plafond ne s'appliquera pas en cas de harcèlement de l'employeur. Mais nous savons d'expérience que c'est toujours très compliqué à prouver ….

Infonz : il y a aussi la question des licenciements sans motivation notifiée au salarié.

Philippe : aujourd'hui la lettre de licenciement fixe la limite du litige et le patron n'a pas le droit d'évoquer ensuite d'autres motifs non exprimés devant le salarié. Nous avons d'ailleurs gagné pas mal de jugements là-dessus car la preuve est à la charge de l'employeur et il est fréquent qu'ils fabriquent des fautes sans pouvoir les prouver.
Qui plus est, en amont, nous arrivions à dissuader le patron de jouer à ça.

Marc : maintenant avec le « droit à l'erreur », le défaut de motivation d'un licenciement ne vaudrait plus au patron qu'une indemnité d'au maximum un mois de salaire brut à verser au salarié ….

Infonz : une contestation tardive d'un licenciement ne pourra plus être prise en compte au-delà de 12 mois[3] ….

Bruno : aujourd'hui, les salariés viennent nous voir avant même leur licenciement afin que nous puissions les conseiller et les assister. Les salariés subissant un licenciement n'ont pas forcément comme priorité que de le contester, car ce sont des procédures longues. Ils cherchent avant tout à se reconstruire et à trouver un emploi. Cela va donc mettre une pression de plus sur le salarié.

Infonz : si une entreprise appartient à un groupe, le périmètre d'appréciation du motif économique d'un licenciement change …

Marc : oui auparavant la situation globale du groupe intervenait. Maintenant seuls les sites établis en France seront considérés. Nous ne sommes pas dupes : un grand groupe peut tout à fait organiser la faillite artificielle de sites ….

Marine Harvest : 111 licenciements reconnus abusifs

Le conseil des prud'hommes de Brest a reconnu, hier, le licenciement « sans cause réelle et sérieuse » des 111 salariés de l'usine de saumon de Poullaouën (Finistère) annoncé en 2013. Leur employeur avait réalisé 400 millions d'euros de profit cette année-là. La société norvégienne Marine Harvest a été condamnée à leur payer six à vingt mois de salaire selon l'ancienneté. Une décision qui « ne sera plus possible » souligne leur avocat Me Roger Potin avec la réforme du Code du travail.

Ouest France du 16/09/2017

Infonz : mesure sans doute la plus significative, les nouvelles conditions de validation des accords dans les petites entreprises.

Philippe : oui, la fin du mandatement obligatoire par une organisation syndicale, d'un salarié négociant avec le patron dans une entreprise de moins de 50 salariés *(voir « Repères »)* c'est une catastrophe.
Jusqu'à maintenant le contrôle par des syndicalistes des unions départementales permettait d'empêcher les infractions au droit des salariés. N'oublions pas que les employeurs ont souvent à leur disposition d'habiles conseils juridiques ….

Infonz : quel est votre avis d'un point de vue général ?

Marc : ces ordonnances prolongent la « loi travail » de Mme El Khomri. Les revendications du MEDEF obtiennent de nouvelles satisfactions au détriment des salariés (ils en veulent d'ailleurs déjà d'autres …..)

Conclusion des 3 : « *C'est une régression complète* ».

Repères

Au 31/12/2011, les entreprises de moins de 50 salariés des secteurs ICS - Industrie, Commerce et Services - employaient :

8 714 652 salariés

Soit **53,19 %** du total

(Sources INSEE et CGPME)

[3] Délai de 2 ans pour les litiges concernant l'exécution du contrat et 3 ans ceux concernant les salaires.

STX : élections du 6 Juillet
Progression des listes FO
+2 élus au CE !

Comité d'Entreprise (titulaires)

1724 votants pour 2617 inscrits

1er collège

FO : 191 voix (+11) 36,96 % ; 2 élus **(+1)** **+ 7,04 %** et 2 élus suppléants (+1)

2ème collège

FO : 179 voix (+61) 26,21 % ; 1 élu **(+1)** **+ 8,62 %** et 1 élu suppléant (+1)

3ème collège

pas de candidat FO

Tous collèges

FO : 370 voix (+54) 22,26 % 3 élus **(+2)** **+ 3,09 %** et 3 suppléants (+2)

CGT : 29,30 % (- 61 voix) 4 élus - 3,95 %
CFDT : 23,74 % (-122 voix) 2 élus (-1) - 7,74 %
CGC : 24,97 % (+143 voix) 1 élu + 8,47 %

Délégués du Personnel (titulaires)

1715 votants pour 2695 inscrits

1er collège

FO : 177 voix (+ 23) 34,50 % 3 élus **(+1)** **+ 8,70 %** et 4 élus suppléants (+2)

2ème collège

FO : 164 voix (+ 41) 24,05 % ; 1 élu **+ 5,66 %** et 1 élu suppléant

3ème collège

pas de candidat FO

Tous collèges

FO : 341 voix (+ 45) 20,62 % 4 élus **(+1)** **+ 2,56 %** et 5 suppléants (+2)

CGT : 30,23 % (- 69 voix) 9 élus (-2) - 4,49 %
CFDT : 24,24 % (- 106 voix) 3 élus - 6,69 %
CGC : 24,91 % (+ 145 voix) 4 élus (+2) + 8,62 %

Pour la nationalisation durable des chantiers navals STX.

La nationalisation temporaire des chantiers navals STX de St Nazaire a été annoncée le 27 juillet, mettant le dernier chantier naval français – menacé par les appétits des spéculateurs – sous la protection de l'Etat.

10 ans de combat de la section FO, relayé par les instances FO locales, départementales et nationales ont porté leur fruit.

« ***La section FO STX ne souhaite désormais qu'une chose c'est que cette décision temporaire devienne pérenne*** »

(Jean Marc Perez secrétaire adjoint de FO STX France)

FO DAHER
Résultats des négociations locales du 14 juin.

Prime du samedi (cadres et non cadres)

- **50 € tous les 3 samedis**
- Calcul au trimestre
- Versement automatique
- Cumulatif sur l'année (remise des compteurs à 0 au 1er janvier de l'année suivante)
- 4 heures et plus travaillées le samedi : versement comme journée supplémentaire (prime sur un horaire collectif du lundi au vendredi)

Valeur du point

Nouvelle valeur du point : 5,71 € soit **+ 6,13%.**

Astreintes

- Samedi : passage de 25 € à **35 €**
- Dimanche/ fériés : passage de 35 € à **50 €**
- Du lundi au vendredi, pas de changement : 8 €/jour
- Pas de changement pour les interventions avec déplacement, soit 18 €. La Direction proposait 10 €
- Pas de changement pour les interventions sans déplacement, soit 5 €.

Horaires

Un groupe de travail sera mis en place pour éventuellement trouver des nouveaux horaires : ce n'est pas demandé par la section FO qui revendique une souplesse horaire d'un quart d'heure.

Appel à la mobilisation des routiers contre les *ordonnances travail*

« Les fédérations CGT et FO des transports ont appelé le secteur routier à une grève reconductible à partir du 25 septembre pour demander le retrait de la réforme du Code du travail, qui va selon eux accroître le "dumping" social entre les entreprises.

De leur côté, plusieurs syndicats CFDT des transports (Route/Transports urbains/Marins) et la CFTC-Transports ont eux appelé à une "mobilisation le 18 septembre", alors que leurs confédérations n'ont pas participé aux manifestations mardi. Dans un communiqué, ils demandent aux salariés de "faire entendre leur colère" contre le "typhon social" que provoqueraient selon eux les ordonnances Macron dans les transports » (Le point 13/09/17)

Dans ce cadre, **Thierry Aubineau** nous informe que :

Lundi 25 septembre, les syndicats FO-UNCP Transports et CGT transports, de Nantes / Saint Nazaire mèneront des actions de blocage sur Donges.

Rentrée scolaire dégradée au Collège René Guy Cadou de Montoir !

On se souvient de la promesse faite par la Directrice académique adjointe aux enseignants, parents d'élève et représentant de la mairie - mobilisés depuis mars pour obtenir une classe supplémentaire en 6 ème et en 4 ème - selon laquelle : « ***une attention particulière serait donnée lors de l'affectation des moyens en fin d'année au collège de Montoir de Bretagne*** ».

Sans nouvelles, de nombreux enseignants du collège de Montoir se sont rendus le vendredi 30 juin à Nantes : ni le Directeur académique, ni le Recteur n'ont voulu les recevoir

*« Quatre collègues ont finalement été reçus le mardi 11 juillet par deux représentants du Directeur académique, pour s'entendre dire que nous n'aurions pas d'ouverture de classe et que **si nous allions plus loin, le peu de moyens supplémentaires octroyés nous seraient enlevés**.*

Nous débutons donc cette rentrée scolaire avec un niveau 4ème chargé (3 classes de 30 élèves) et de nombreux élèves en difficulté, voire décrocheurs.

Nous venons de réécrire au Directeur académique :
« Nous maintenons, avec le soutien de l'organisation syndicale du SNFOLC, notre demande d'ouverture d'une classe de 4ème supplémentaire afin que les conditions de travail des élèves et des professeurs, ainsi que de la vie scolaire, soient satisfaisantes, l'intégration des élèves d'ULIS possible »

Informations de Jérôme Guyon

MONTOIR-DE-BRETAGNE
RENÉ-GUY CADOU. **Les professeurs du collège en grève**

Les professeurs ont le soutien des parents d'élèves et de la municipalité dans cette grève

EPMS de Mindin le combat continue AG le 19 septembre

Les agents sont mobilisés depuis avril (25 avril, 16 mai, 30 mai, 6 juillet) pour réclamer notamment l'arrêt immédiat des baisses d'effectifs.

Lors de l'AG du 19 septembre appelée par FO et la CGT : « On va proposer aux agents de renforcer le mouvement avec des débrayages d'1 heure, rapprochés (tous les deux jours par exemple) »

Informations de Yann Lefol

Mercredi 13 septembre
Journée de mobilisation tendue à la Cité Sanitaire

Depuis l'annonce, en juin, du *Contrat de Retour à l'Equilibre* imposé par l'ARS, les personnels ont subit les effets du non-remplacement des absences jusqu'à 3 semaines. Qui plus est, l'ARS – « bras armé » du Ministère de la Sante comme on sait – le trouve insuffisant et demande de nouvelles économies !

Comment alors s'étonner de l'explosion de ce mercredi 13 septembre ?

Exaspérés, « les nerfs à vif » selon les termes de **Gaël Leturque** le secrétaire FO, les agents hospitaliers se sont donc mobilisés - malgré la multiplication des assignations[4] - en commençant dès 8 h par des barrages filtrant sur le boulevard Charpack.

Une lettre ouverte à la population « *Votre Hôpital public est malade* » dénonçait les restrictions financières récurrentes du Ministère de la Santé conduisant à « *la maltraitance institutionnelle des personnels hospitaliers* » appelant au « *soutien des patients, usagers, salariés pour l'hôpital public notre bien commun* ».

Durant toute la journée, les réunions se sont multipliées avec les syndicats FO, CGT et CFDT : à 9 h auprès du Directeur avec plus d'une centaine d'agents dans les couloirs, puis à 10 h 30, à sa demande, la sous préfète, accompagnée de la directrice adjointe de l'ARS, à 12 h 30 une seconde rencontre avec le Directeur, une autre à 16 h à nouveau avec la sous préfète, puis un CHSCT extraordinaire en présence de l'Inspecteur du travail à 17 h 30 ….

Résultats obtenus :

- Le directeur suspend le non renouvellement de contrat des contractuels (une dizaine d'équivalent temps plein) et la sous préfète et l'ARS s'engagent à compenser financièrement cette décision.
- Une prochaine rencontre avec l'ARS afin « *d'apporter des réponses concrètes concernant les demandes de moyens supplémentaires de façon pérenne* »
- Décisions suite au CHSCT : rencontre hebdomadaire avec les organisations syndicales sur les remplacements - évaluation de l'absentéisme et remplacement dans les situations les plus critiques notamment la nuit, les EPHAD…. - priorité donnée aux renouvellements de contrats d'aidés (CAE) sur les EPHAD. De plus l'inspecteur du travail a fait un rappel à l'ordre à la direction sur le respect des règles de gestion du temps de travail.

Ce n'est pas terminé pour autant, des rencontres avec la députée, le sénateur et le maire de St Nazaire auront lieu prochainement.

Témoignages

Franck en Gériatrie :
« Normalement nous sommes 4 le matin, 3 l'après midi plus un agent de journée du lundi au samedi et ce n'est pas du luxe crois moi !
Or, tout l'été il a manqué un agent (celui de journée à été supprimé) et même 2 certains WE : c'est la première fois que cela arrive ! »

[4] Les agents ainsi assignés, sont déclarés grévistes (pour les statistiques) mais sont astreint à travailler. Fébrilité de la Direction : de telles assignations ont même été données à des non-grévistes !

Aureline, Christine, Marine, Pierre de l'EHPAD du Ponant :

« Nous avons 76 lits de personnes dépendantes psychiatriques en GIR 1, 2 et 3 lesquelles demandent donc beaucoup de temps ».

« Les aides soignantes doivent maintenant suppléer les suppressions d'agents en contrats aidés qui font le service hôtelier des repas (de 5 au départ, ils ne seront plus que deux bientôt) et les résidents en subissent les conséquences : certaines personnes de GIR 1 ne sont donc plus levées de la journée … cela revient à les rendre grabataire ! »

« Il y a une seule infirmière qui doit s'occuper du linge, des commandes alimentaire, d'entretien, tenir le la standard … en plus des soins, son métier ! »

« Le kiné est parti mais n'a pas été remplacé »

« Il y a une seule animatrice pour 216 résidents »

Cuisine centrale : *« La suppression d'un poste sur le self de la cité, engendre une baisse des prestations. Fini les steaks frites, plus de pizzas etc... Et pour assaisonner tout ça on vous augmente le prix de l'addition. On nous prend pour des jambons. »*

« A la plonge la seule solution trouvée par la Direction pour pallier le sous effectif est de ne pas respecter la législation et de servir des repas dans des assiettes et gobelets en plastique! »

Rencontre à La Baule de *FO Sante* 44 avec un conseiller de la Ministre

Le 1er septembre - alors que la ministre clôturait la Conférence nationale des médecins libéraux au palais des congrès Atlantia à La Baule, une délégation FO a été reçue par M. Dauberton conseiller chargé de la sécurité sanitaire.

Les situations à l'EPMS, mais aussi au CHU de Nantes et à la cité sanitaire de S Nazaire ont été abordées.

« Le cabinet du ministère nous recevait pour la forme et non sur la base des revendications. L'introduction de M. Dauberton concernait le fait que nous n'étions pas bon niveau communication car nous n'avions pas de badges FO sur nos vêtements (ce qu'il a apprécié quand il a reçu la CFDT juste avant nous ….) !!

Nous lui avons répondu que nous n'avons pas de badges mais des revendications !

Sur les revendications, il nous a écouté mais n'a pris aucune note, en répondant quelques fois en dehors du sujet …. »

Information de Yann Lefol

Soutien FO aux personnels de l'EHPAD de Paimboeuf

Le groupement départemental FO santé 44 a apporté son soutien aux personnels de l'EHPAD de Paimboeuf en grève début août pour leurs conditions de travail.

La situation est la même dans tous les EHPAD.

C'est pourquoi, la Fédération FO des Services publics et de santé prépare une conférence nationale « pour la défense sur la EHPAD » le **16 novembre.**

Retraités

A l'appel des Unions Confédérales de Retraités FO, CGT, CFTC, CGC et de la FSU, Solidaires, la FGRFP, la LSR et Ensemble solidaires :

Journée nationale d'action et de mobilisation le 28 septembre

→ **Non à la hausse de la CSG à 8,3%**

→ **Revalorisation des pensions**

Réunion d'informations et de débat organisée par l'Union locale FO

Défendre la Sécurité Sociale de 1945

Au moment où le MEDEF et ses serviteurs gouvernementaux et - prétendument - syndicaux, entendent « réformer » la Sécurité Sociale et fiscaliser ses ressources, il est bon de se remémorer les combats de la CGT confédérée et les obstacles auxquels elle fut, déjà, confrontée, de la part du patronat, des mouvements chrétiens …

Jeudi 21 septembre 2017 à 17 h 00

Salle intersyndicale de la maison des syndicats :

Avec **GERARD DA SILVA** auteur du livre :
« Georges Buisson père de la sécurité sociale »

Et la participation de **Didier HOTTE**
Secrétaire adjoint de l'UCR FO

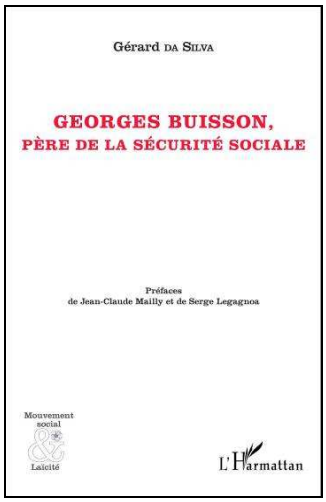

Préface de JC MAILLY

AUDACE

LE PARTENAIRE IDÉAL DE VOTRE COMITÉ D'ENTREPRISE

Association loi 1901,
d'aide aux Comités d'Entreprise

Cinémas - Spectacles - Sport - Concerts - Réductions commerçants - Traversées maritimes - Piscines - Campings - Bons d'achat - Enseignes nationales …. le catalogue des réductions pour les syndiqués FO, mis à jour est paru !

2, Place de la Gare de l'Etat, 44200 Nantes

Tél. : 06.62.37.95.83 – 02.28.44.19.22

Sites Internet : audace44.fr ou audace44.com

M@il : contact@audace44.fr

Permanences : du lundi au vendredi (il est conseillé de téléphoner avant de se déplacer)

Formation syndicale

- 2 au 6 octobre : s'organiser
- 20 au 24 novembre : découverte de FO et moyens d'action du syndicat

Agenda

- Mardi 19 septembre : CE de l'UL à 10 h et CA de l'association des retraités à 14 h 30.
- Jeudi 21 septembre maison des syndicats : Réunion – débat sur la Sécurité Sociale
- Jeudi 28 septembre : mobilisation nationale des retraités.
- 28 et 29 septembre : Comité Confédéral National de FO
- Mardi 10 octobre : appel à la grève des fédérations de fonctionnaires
- Mardi 17 octobre : CE de l'UL

Retrouvez tous les numéros d'INFONZ sur www.ulfonz44600.fr